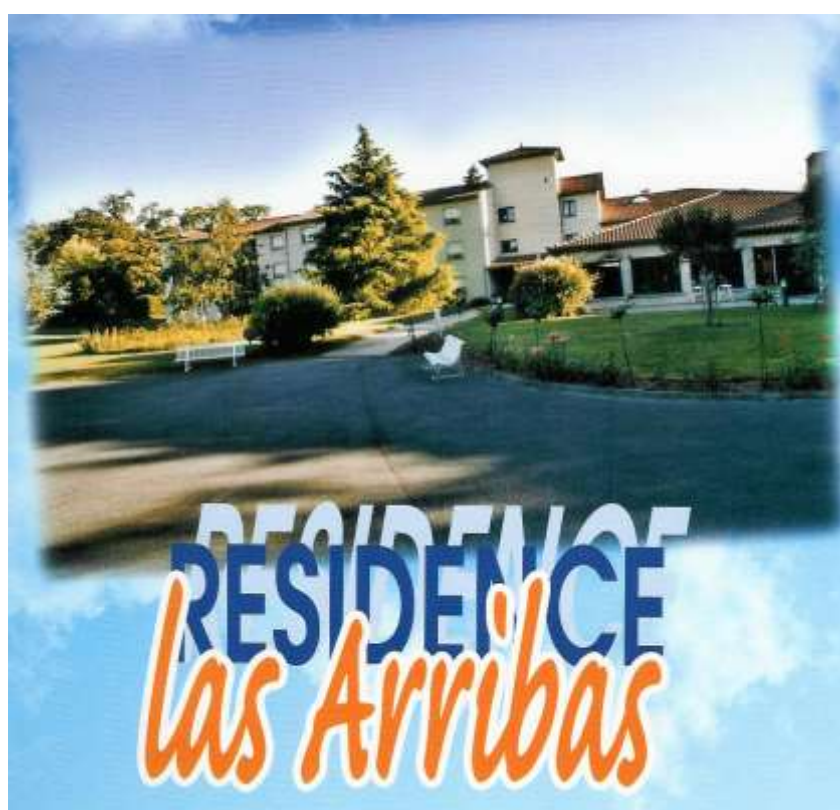


LIVRET



D'ACCUEIL

Bienvenue

Le mot de la direction

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous-même ou l'un de vos proches souhaitez ou venez d'entrer à Las Arribas.

Ce livret a été conçu spécialement pour vous, afin de vous présenter notre Résidence et d'y faciliter votre séjour.

Outre la présentation générale de la Résidence, ce livret contient des informations sur les différents aspects de votre vie à Las Arribas ainsi que sur vos droits et obligations.

L'ensemble du personnel mettra tout en œuvre pour vous assurer ainsi qu'à vos proches la meilleure prise en charge possible.

Rendre votre séjour parmi nous le plus agréable possible sera notre objectif. Nous nous attacherons à respecter vos souhaits et vos habitudes de vie.

Nous sommes ou serons heureux de vous accueillir dans votre nouveau lieu de vie où nous vous souhaitons la bienvenue.

Le chef d'établissement, le personnel et les résidents de Las Arribas.

L'établissement

C'est dans les Hautes-Pyrénées, à la limite de la Haute-Garonne, entre Lannemezan et Montréjeau que la Résidence « Las Arribas » vous accueille.

Implantée à Tibiran-Jaunac (65150) à proximité immédiate du camping « Cap des Arribas » dans un parc arboré, clos et sécurisé par un digicode, la Résidence Las Arribas est facilement accessible puisqu'elle est située à :

- 3 minutes de Montréjeau (commune desservie par la SNCF),
- 15 minutes de Saint-Gaudens,
- 48 minutes de Tarbes,
- 1h17 minutes de Toulouse.

La Résidence « Las Arribas » est un établissement privé associatif relevant des dispositions du code de l'action sociale et des familles.

Elle est gérée depuis le 28 février 2003 par l'association, loi 1901, GROUPE SCAPA, présidée par Madame Anne-Marie SAINT MARTIN et dirigée par Monsieur Pierre-Marie VARACHAUD, Directeur Général.

Elle est dirigée par Madame Isabelle POISSON, Chef d'établissement.

La Résidence « Las Arribas » est un lieu de vie qui accueille, sauf dérogation, des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, valides ou en perte d'autonomie et leur propose un accompagnement personnalisé.

Elle est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.) et de l'allocation logement.

Ses 62 lits sont répartis sur 3 niveaux desservis par deux ascenseurs en 58 chambres individuelles et 2 chambres doubles.

Votre admission

Nous conseillons à toute personne qui envisage son admission à Las Arribas d'effectuer une visite préalable de l'établissement.

L'admission est prononcée au fur et à mesure des vacances de chambres par le chef d'établissement sur présentation d'un dossier administratif et médical et après avis du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordonnatrice et de la psychologue de la Résidence.

L'admission est obligatoirement formalisée par la signature d'un contrat de séjour et la remise du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Lors de votre admission, nous vous demandons de désigner un « **réfèrent familial** » parmi vos proches. Cette personne sera notre interlocuteur privilégié dans le cas où vous seriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté ou de recevoir une information. Elle pourra, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et dans vos prises de décisions. C'est elle que nous informerons dans le cas où vous seriez hospitalisé ou si votre état de santé se dégradait.

Sa désignation est valable pour toute la durée de votre séjour à Las Arribas mais elle est révocable à tout moment.

Le Conseil de la vie sociale (anciennement Conseil d'établissement) vous permet ainsi qu'à vos familles de vous exprimer et d'être associés au fonctionnement de la Résidence. Il se réunit trois fois par an. Ses comptes – rendus sont portés à votre connaissance par voie d'affichage dans le couloir d'entrée principal de la Résidence.

Une équipe à votre service

Pour vous accueillir et vous accompagner tout au long de votre séjour à Las Arribas, Madame Isabelle Poisson, chef d'établissement, dirige une équipe pluridisciplinaire composée de :

- un médecin coordonnateur,
- une géronto-psychologue à temps partiel,
- deux animatrices à temps partiel,
- une infirmière coordinatrice,
- des infirmiers diplômés d'Etat,
- des aides-soignants et aides médico-psychologiques diplômés,
- des agents des services logistiques,
- des cuisinières,
- une plongeuse,
- une lingère,
- deux veilleuses de nuit,
- deux aides-soignantes de nuit,
- un agent d'entretien du bâtiment,
- une secrétaire.

En l'absence du chef d'établissement, un référent site prend toute décision concernant la continuité du service.

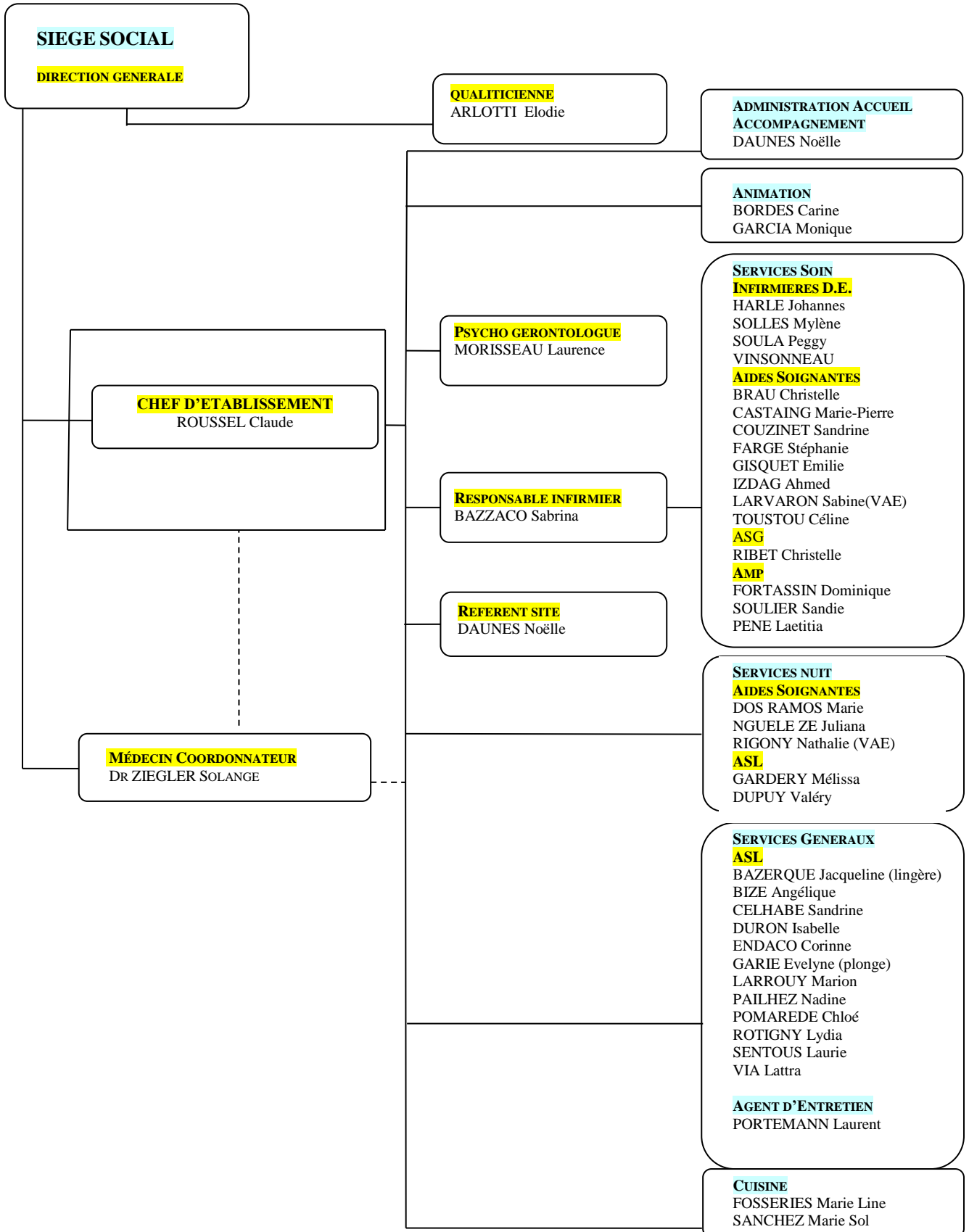
Toute l'équipe est à votre écoute pour toute question concernant votre séjour à Las Arribas. Votre prise en charge sera assurée dans le respect de vos libertés fondamentales.

Lors de votre admission, nous vous présenterons votre référent institutionnel. Ce salarié vous accompagnera dans votre découverte de la Résidence.

Tout au long de votre séjour à Las Arribas, il sera votre interlocuteur privilégié et celui de vos proches pour toute question concernant votre quotidien. Il participera à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre projet de vie, projet ayant pour objectif de cerner vos attentes et vos besoins afin de vous offrir le meilleur accompagnement possible.

E.H.P.A.D RESIDENCE LAS ARRIBAS

ORGANIGRAMME



Votre confort

Une fois votre admission prononcée, vous êtes domicilié à Las Arribas.

La Résidence a le souci de favoriser le maintien des liens familiaux et amicaux.

Afin de ne pas gêner le service, les visites de vos proches sont en principe autorisées de 10h30 à 18h30.

Vous pouvez inviter votre famille ou vos amis à partager votre repas moyennant une participation financière (prévenir l'accueil au minimum 24 heures à l'avance). Le prix de ce repas est affiché dans l'entrée principale de la Résidence et se règle d'avance au secrétariat.

Vos proches peuvent être accompagnés d'un animal de compagnie tenu en laisse. Les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement. Ils doivent respecter l'intimité des autres résidents.

Bien entendu, vous avez la possibilité de vous absenter y compris pour plusieurs jours à condition de prévenir le personnel pour ne pas créer d'inquiétudes inutiles.

Conformément à la législation, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.

Votre chambre

La Résidence dispose de 60 chambres dont 2 chambres doubles réservées en priorité aux couples et 9 chambres destinées à l'accueil de personnes désorientées.

Les chambres disposent d'un placard mural avec penderie, d'une salle de bain et d'un WC.

Toutes les chambres sont équipées d'une prise de télévision et d'une prise de téléphone.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre chambre. Notre homme d'entretien est d'ailleurs à votre disposition pour vous aider à vous approprier votre espace.

L'établissement n'étant pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration, il est déconseillé de détenir des objets de valeur et des sommes d'argent importantes dans votre chambre.

Sauf contre-indication médicale, vous pouvez si vous le souhaitez disposer de la clé de votre chambre sur simple demande à la direction de l'établissement.

Votre correspondance

Le courrier est distribué quotidiennement par le personnel du secrétariat.

Voici votre adresse :

Monsieur ou Madame X
Résidence Las Arribas
EHPAD du Groupe SCAPA
Cap de Las Arribas
65150 TIBIRAN-JAUNAC

Si vous le souhaitez, vous pouvez déposer vos envois suffisamment affranchis au secrétariat qui en assurera l'expédition.

Vous avez la possibilité de faire installer le téléphone dans votre chambre. Le coût de l'installation, de l'abonnement et des communications est à votre charge.

Votre hygiène, votre beauté

En fonction de votre état de santé, votre toilette peut être assurée par le personnel soignant de l'établissement dans le respect de votre intimité.

Une coiffeuse intervient régulièrement sur rendez-vous pris auprès des animatrices ou du secrétariat.

Vous avez également la possibilité de vous rendre en ville dans le salon de coiffure de votre choix ou de faire venir le coiffeur de votre choix qui disposera de l'espace coiffure ou pourra vous coiffer dans votre chambre selon vos désirs.

Dans tous les cas, le coût de cette prestation est à votre charge.

Une esthéticienne diplômée intervient régulièrement sur rendez-vous pris auprès des animatrices. Bien entendu, vous pouvez aussi faire intervenir l'esthéticienne de votre choix ou vous rendre dans le salon de beauté qui vous convient.

L'entretien

Le ménage des espaces communs et de votre chambre est effectué tous les jours par le personnel de l'établissement en respectant les protocoles d'hygiène établis.

Un ouvrier d'entretien spécialisé assure toutes les réparations courantes.

Votre linge

Son entretien est assuré par l'établissement à l'exception des articles délicats qui risquent d'être endommagés et doivent donc être entretenus par vous-même ou votre famille.

Votre linge doit être étiqueté à vos nom et prénom et doit être renouvelé aussi souvent que nécessaire. Un trousseau minimum est demandé à l'entrée dans l'établissement.

Lors de votre admission, l'inventaire de vos effets personnels est dressé de manière contradictoire par votre référent institutionnel.

Pour des raisons de sécurité, le linge de lit (jeté de lit, couverture, draps, oreiller) est fourni exclusivement par la Résidence.

Les repas

Les repas sont confectionnés sur place par le personnel de la Résidence.

Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 7h30 heures par les agents de service.

Les repas sont servis en salle à manger à partir de 12 h00 pour le déjeuner et de 18 h 30 pour le dîner.

Vous devez prendre vos repas en salle à manger sauf si votre état de santé le justifie. Dans ce cas, vos repas vous seront servis en chambre.

Le goûter est servi à partir de 15h30 en chambre ou en salle d'animation chaque après-midi par les agents de service et les aides-soignants.

Une collation est proposée le soir par les veilleuses de nuit.

Le menu du jour est affiché dans le tableau situé à l'entrée de l'établissement. Les menus sont établis de manière à être équilibrés en privilégiant le respect des goûts, des souhaits et des habitudes alimentaires de nos pensionnaires. Vous êtes invités à nous faire part de vos suggestions et attentes lors des « commissions menus » qui se tiennent plusieurs fois par an.

Seul le suivi des régimes prescrits par ordonnance médicale est assuré.

Pour votre anniversaire, un gâteau maison est confectionné et servi à l'ensemble des résidents lors des animations en principe le dernier mardi ou jeudi du mois.

La sécurité alimentaire est assurée par des prélèvements des aliments et des surfaces en cuisines par un laboratoire d'analyses spécialisé.

Vos loisirs

Vous conservez votre entière liberté. Vous êtes libre d'organiser votre journée comme vous le souhaitez. Vous pouvez aller et venir et sortir de l'établissement à votre guise sous réserve d'avertir le personnel notamment en cas d'absence prolongée.

Un téléviseur est à votre disposition au salon d'animation situé au rez-de-chaussée de la Résidence. Vous pouvez si vous le souhaitez installer une télévision dans votre chambre.

L'été des salons de jardin et des bancs sont disposés dans le parc de la Résidence afin que vous puissiez profiter du soleil et partager des instants de convivialité.

Des activités et des animations collectives vous sont proposées plusieurs fois par semaine par les animatrices de l'établissement (projection de films, spectacles,

chant, lotos, marché à Montréjeau le lundi matin, promenades, ateliers manucure, activités manuelles, gymnastique adaptée...)

Les animatrices solliciteront votre participation mais vous êtes libre de prendre part aux activités ou non.

Le planning des animatrices et le programme hebdomadaire des animations sont affichés dans le couloir de l'entrée principale de l'établissement. Les animations vous sont rappelées par le personnel. Vos idées d'activités et d'animations sont les bienvenues et peuvent être exprimées lors de la « commission animations » ou auprès de nos animatrices et du secrétariat.

Lors des animations, des prises de vues pourront être réalisées. Vous ou vos proches devez exprimer expressément par écrit lors de votre admission votre autorisation ou votre refus d'être photographiés ou filmés. Cette autorisation sera valable pendant toute la durée de votre séjour.

Le culte

La liberté de conscience est respectée, la pratique religieuse ou philosophique est facilitée à ceux qui le désirent. Il est possible de demander la visite de représentants de différentes confessions ou religions reconnues comme telles.

Un oratoire est situé au rez-de-chaussée de la Résidence. Vous pouvez vous y recueillir librement. Deux offices y sont célébrés chaque mois.

Satisfactions, plaintes et réclamations

Le chef d'établissement se tient à votre disposition et à celle de vos proches sur rendez-vous pour recevoir vos réclamations et / ou satisfactions.

Vous pouvez en outre exprimer vos attentes, plaintes et / ou satisfactions en participant aux différentes instances mises en place dans l'établissement (Conseil de la vie sociale, commissions menus, commissions animations...) et en participant à l'enquête de satisfaction proposée chaque année.

Enfin, des supports appelés « fiches de progrès » sont disponibles à l'accueil et à l'infirmerie pour exprimer vos réclamations, satisfactions ou suggestions de manière anonyme ou non. Ces fiches pourront une fois complétées être déposées dans la boîte à lettres installée à l'accueil.

Une réponse écrite y sera systématiquement apportée.

Assurances

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Cette assurance ne vous exonère cependant pas pour les dommages que vous pourriez causer. Il est donc obligatoire de souscrire une assurance responsabilité civile à l'adresse de la Résidence. Une attestation vous sera demandée à l'entrée.

Votre santé

Les soins sont coordonnés par une infirmière coordonnatrice et un médecin coordonnateur et assurés par une équipe composée :

- d'infirmiers diplômés d'Etat,
- d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques.

L'infirmière coordonnatrice, Madame Marie-Christine MEREL, est présente selon un planning prédéfini. Il en est de même de notre médecin coordonnateur, le Docteur Christophe OLIVRY. Vous et / ou votre famille pouvez les rencontrer sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant, de votre kinésithérapeute, de votre pédicure et de votre chirurgien dentiste dont les honoraires restent à votre charge.

Les consultations chez les médecins libéraux spécialistes ou dans les établissements de santé sont à votre charge et / ou à celle de votre famille. Cette dernière est informée des rendez-vous par l'infirmière coordonnatrice afin de prévoir les modalités de votre transport qui ne peut être assumé ni financièrement ni matériellement par la Résidence.

La Résidence emploie des infirmiers. Les soins infirmiers prescrits sont réalisés exclusivement par le personnel de l'établissement et sont à la charge de l'établissement.

L'infirmier n'est pas obligatoirement présent lorsque vous consultez votre médecin. Votre médecin rencontre l'infirmier après les visites.

Vos médicaments sont en principe conservés à la pharmacie de la Résidence. Ils vous sont distribués par les infirmiers ou les aides-soignants et les veilleurs de nuit dans le respect de la réglementation en vigueur.

Une géronto-psychologue, Mademoiselle Laurence MORISSEAU, est présente en fin de semaine. Son rôle est de vous aider à vous adapter à la Résidence et d'aider les équipes dans leur mission d'accompagnement des résidents.

Vous pouvez si vous le souhaitez la rencontrer sur rendez-vous pris auprès de l'infirmière coordonnatrice ou auprès du secrétariat. Mademoiselle MORISSEAU se tient également à la disposition de vos proches.

Une surveillance est assurée de jour comme de nuit par du personnel qualifié.

Notre personnel a à cœur de répondre à vos besoins d'une façon adaptée et personnalisée et de vous offrir des soins et des prestations de qualité.

Nos tarifs

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Général et du Directeur de l'Agence Régionale de Santé sur proposition du Conseil d'administration.

Ils comprennent :

- un tarif à la charge du résidant composé d'un tarif hébergement augmenté d'une participation dépendance correspondant au GIR 5-6,
- un tarif dépendance pris en charge par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en fonction de votre degré de dépendance évalué à l'aide de la grille AGGIR,
- un tarif soins pris en charge par l'Assurance Maladie.

Les frais de séjour sont payables d'avance chaque début de mois dès réception de la facture auprès du secrétariat de la Résidence.

Nous espérons que ce livret vous aura apporté toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur votre séjour ou futur séjour parmi nous et vous aura conforté dans votre choix de vivre à Las Arribas.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires sur notre Résidence.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos sentiments respectueux.